

## Le Burundi se doit de procéder à de véritables "retrouvailles de la mémoire"

@rib News, 29/04/2016 &ndash; Source Cahiers d&rsquo;Études africaines Le génocide de 1972 au Burundi Les silences de l&rsquo;Histoire René Lemarchand Cahiers d&rsquo;études africaines [En ligne], 167 | 2002, mis en ligne le 22 juin 2005, consulté le 28 avril 2016 Vingt-deux ans avant l&rsquo;hécatombe du Rwanda, qui fit environ 600 000 victimes, la plupart tutsi, un autre génocide ensanglantait la région des Grands Lacs : entre 200 000 et 300 000 Hutu furent massacrés par l&rsquo;armée du Burundi à la suite d&rsquo;une rébellion hutu qui fit des milliers de victimes chez les Tutsi.

Au Rwanda comme au Burundi le meurtre de masse porte tous les signes distinctifs du génocide : le ciblage ethnique des victimes, l&rsquo;intentionnalité exterminatrice, l&rsquo;ampleur des tueries. À la différence du Rwanda, où l&rsquo;ethnie des génocidaires fut écartée du pouvoir, au Burundi c&rsquo;est la minorité tutsi qui devait régner sans partage sur les destinées du pays, jusqu&rsquo;en 1993. Ceci explique le silence officiel qui, jusqu&rsquo;à aujourd&rsquo;hui, entoure le génocide de 1972. Cette mise entre parenthèses des atrocités commises en 1972 a non seulement contribué à obscurcir leurs relations avec celles de 1994 au Rwanda voisin, mais a créé un non-dit officiel qui aggrave les tensions entre les communautés hutu et tutsi. Au Burundi comme au Rwanda le moment est venu de procéder à de véritables « retrouvailles de la mémoire », et, ce faisant, de reconnaître que la culpabilité n&rsquo;est pas une voie à sens unique. Le plus grand danger qui menace la région des Grands Lacs est celui d&rsquo;une mémoire ethnicisée, où chaque groupe se dispute le privilège de détenir la vérité, et où l&rsquo;histoire départage les bons des mauvais suivant l&rsquo;appartenance ethnique. Lire le Texte intégral